

SOCIOTEKTE

Revue de sociologie de l'Afrique littéraire

ISSN 2518-816X

SOCIOTEKTE

Revue de sociologie de l'Afrique littéraire

ISSN 2518-816X

NUMÉRO 11

Octobre 2022

*Les discours de la norme et de la
transgression en société ivoirienne
Quelques études de cas*



(Etudes réunies et cordonnées par)

KOUAKOU Konan Séraphin, Maître de Conférences, Grammaire et
Linguistique du Français.

ADOU Amadou Ouattara, Maître de Conférences, Analyse du discours.

ORGANISATION

Directeur de publication : Madame **Virginie KONANDRI, Professeur titulaire** de Littérature comparée, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Directeur de la rédaction : Monsieur **David K. N'GORAN, Professeur titulaire** de littérature comparée, diplômé de Science politique, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Secrétariat de la rédaction : Monsieur **Koné KLOHINWELE, Maître de Conférences**, études africaines anglophones à l'Université Félix Houphouët-Boigny, (Abidjan, Côte d'Ivoire).

Comité scientifique

- Prof. ADOM Marie-Clémence (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. AKINDES Francis (Université Alassane Ouattara, Bouaké, RCI)
- Prof. BERNARD Mouralis (Université de Cergy-Pontoise, France)
- Prof. BERNARD de Meyer (Université du Kwazulu natal, Afrique du sud)
- Prof. COULIBALY Adama (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. DIANDUE Bi-Kacou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. FONKOUA Romuald (Université de Paris IV, Sorbonne nouvelle, France)
- Prof. HALEN Pierre (Université de Metz, France)
- Dr. AKASSE Clement (Howard University, Washington DC, USA)
- Prof. KONANDRI A. Virginie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. KOUAKOU Jean-Marie (Université, Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. MAGUEYE Kasse (Université Cheik Anta Diop, Dakar, Sénégal)
- Prof. MEKE Meite (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, RCI)
- Prof. Sissao Alain, (Université de Ouagadougou, Burkina Faso)
- Prof. SORO Musa David (Université Alassane Ouattara, Bouake, RCI)
- Prof. ISAAC Bazié, (Université du Québec à Montréal, Canada)

Membres de la rédaction

- Prof. COULIBALY Daouda (Université Alassane Ouattara, Bouaké, Anglais)
- Prof. Lezou Aimée Danielle (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. N'GORAN K. David (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres modernes)
- Prof. Soko Constant (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Sociologie)
- Prof. SYLLA Abdoulaye (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Lettres Modernes)
- Prof. YEO Lacina (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Allemand)
- Dr. Angoran Anasthasie (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, portugais)

- Dr Atta Nicaise Kobenan, (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Kouakou Séraphin (Université Félix Houphouët-Boigny, Lettres modernes)
- Dr Imorou Abdoulaye (Université du Kwazulu Natal, études françaises)
- Dr Soumahoro Sindou (Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody, Anglais)
- M. Dobra Aimé (Université Félix Houphouët-Boigny, Doctorant, Lettres modernes)

Argumentaire

Fondamentalement, deux régimes se partagent les motifs sociaux et symboliques de la norme et de la transgression : ce sont le droit et la morale. Le droit bénéficie d'une caution positive dans son application en raison des bornes qu'il impose pour marquer une différenciation nette entre le faisable et l'interdit. L'exercice du droit a permis l'évolution de l'humanité en marquant une distinction claire entre la raison et l'instinct à partir d'un certain nombre d'interdits. Jean Marc Tonizzo (2011) écrit à cet effet : « s'être imposé ce système d'interdits, nous a permis de dépasser le côté systématique de ce comportement instinctif. (...) notre réservoir législatif est impressionnant. Il est capable de dissuader bien des passages à l'acte. »

Quant à la morale, elle fixe la ligne rouge du Rubicon à ne pas franchir au regard d'une conscience collective et individuelle. Sa transgression appelle un regard inquisiteur, doublé de son vocabulaire de la condamnation et de la dégradation. On dit alors que la transgression de la morale est « toujours négation d'une forme d'interdiction » tant qu'elle entraîne une sorte de dévergondage qui inquiète la société.

Cependant, cette perception de la transgression sous un angle entièrement négatif ne fait pas l'unanimité. Des écrivains comme Yvon Pesquieux (2010) voient en ce mot une caractéristique purement positive et source « d'innovation et de progrès et non de recul. » De même, pour Thomas Seguin (2012), il sera indispensable d'orienter « la transgression vers sa positivité, c'est-à-dire une contribution à une forme de progrès culturel, à la cohésion sociale. A l'opposé donc de la norme caractérisée par l'interdiction, c'est-à-dire appréhendée sous l'aspect de la « finitude », la transgression positive transcende ainsi les tabous, franchit les limites séculaires pour justifier « la possibilité de vivre illimitée ».

C'est cette posture qui milite en faveur de ce projet. Il s'agit de problématiser une société ivoirienne au prise avec la question de la norme et de la transgression. Que ce soit au niveau des écrivains, de certains locuteurs en situation de communication, des élèves et étudiants, de la famille, etc. il est évident que la Côte d'Ivoire affronte au quotidien l'envers du respect de la norme. S'agit-il ici d'un indice symptomatique du présupposé de la « crise de la société ivoirienne » que n'arrêtent pas de scander des lecteurs du corpus ivoirien ? Ou alors, avons-nous affaire, au contraire, à un signal d'une société dynamique par ses discours (représentations, langue, imaginaire, culture et traditions, règles institutionnelles, etc.), et dont on peut présumer qu'il informe sur les mouvements de l'histoire de notre société ?

L'objectif de cette journée d'étude sera justement de poser le postulat d'une société ivoirienne normée ou transgressive. Sont ainsi invités, suivant un point de vue pluridisciplinaire, les spécialistes des sciences du langage et de la grammaire, de la littérature, du droit, de la philosophie, de l'ensemble des sciences sociales (sociologie, psychologie, anthropologie, etc.), à réfléchir aux axes suivants :

Axe 1 : Discours, langue et syntaxe

Il s'agira d'analyser, dans les productions écrites ou parlées des élèves et étudiants, les types de discours transgressifs, les structures phrastiques en marge de la norme grammaticale, les créations langagières, etc.

Axe 2 : Norme : droit, éthique et morale

Il s'agira de jeter un regard sur « l'interaction » entre enseignants et enseignés à l'intérieur de l'institution

Axe 3 : Institutions : Ecole, famille et politique

Il s'agira d'examiner la synergie entre les trois entités que constituent l'école ivoirienne, la politique de l'école et les familles des enseignés.

Axe 4 : Imaginaire : Littérature, représentations et arts de la scène

Il s'agira d'envisager les causes et les stigmates de la transgression sur la société et l'école ivoirienne.

N.B. : Axes non exhaustifs.

Comité scientifique de la journée d'étude

Prof. Aboua Abia Alain Laurent (UFHB)

Prof. KOUADIO Kobenan N'guettia Martin (UFHB)

Prof. KOUAME Koia Jean Martial (UFHB)

Prof. N'GORAN Koffi David (UFHB)

Prof. KOFFI Lezou Aimée Danielle (UFHB)

Prof. BOHUI Djedje Hilaire (UFHB)

Prof. Adama Coulibaly (UFHB)

Prof. FALLILOU N'diaye (Université Cheikh Anta. Diop, Dakar)

SOMMAIRE

David N'GORAN, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

Leçon inaugurale. « *Le motif de la rue en contexte ivoirien. Une institution de la norme et de la transgression* » **P. 6-14**

Séraphin KOUAKOU Konan, Maître de conférences à l'Université, Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *Les transgressions phonologiques du nom « coronavirus » par quelques artistes baoulé et usagers de la langue française en côte d'ivoire : étude descriptive et effets de sens* ». **p. 15-24**

ADOU Amadou Ouattara, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *Approches écologique et énonciative de la norme et de la transgression* ». **P. 25-35**

Dr DOSSO Tiémoko, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire, RCI.

« *De l'adoption à l'adaptation du français dans l'Etat Z'heros ou la guerre des Gaous de Bandaman Maurice* » **p. 36-48**

Gaye Gbaka Guy Arnaud, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *Déviations de la norme phonético-typographique autour de quelques classes de mots dans les sofas suivi de l'œil de Bernard Zadi Zaourou : une étude morphosyntaxique* ». **P. 49-55**

Kassoum KONE, Docteur ès lettres, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *La violence verbale : entre socialité et esthétique fictionnelle dans Allah n'est pas oblige* » **p. 56-68**

Edmonde Francine Ouindé épouse Yéo, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

L'usage de l'accent dans les écrits universitaires : le cas des étudiants de l'UFHB **p. 69-80**

N'Da Kouakou Cyrille De Paul YAO, Université Félix Houphouët-Boigny, RCI.

« *La crise de l'assignation du genre grammatical : quand l'usage défie la norme* » **P. 81-95**

BROU-DAINGUY Marie-Claude, Centre Universitaire d'Études Françaises (CUEF), Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire.

De l'écriture de la norme à la transgression de l'image en bande dessinée: cas des apprenants du FLE. **p.96-105**

APPROCHES ECOLOGIQUE ET ENONCIATIVE DE LA NORME ET DE LA TRANSGRESSION

ADOU Amadou Ouattara

Maitre de Conférences

Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan

INTRODUCTION

Depuis De Saussure, la langue est définie comme un système de signes dont le fonctionnement produit du sens. La langue est donc logée au cœur de tout processus de communication, d'autant plus que la convocation de ses signes est sous-tendue par la volonté de produire un message interprétable à l'intention d'un auditoire. Aussi, en tant qu'instrument de communication et véhicule d'idées, d'idéaux, de sentiments, de cultures, etc., son analyse doit pouvoir transcender son fonctionnement interne. C'est dans cette perspective que la linguistique de l'énonciation propose la prise en compte de facteurs extralinguistiques dans l'analyse d'un énoncé. Cela suppose en même temps que le choix du lexique, des constructions phrastiques ne se justifie pas seulement par l'ensemble des règles qui président au bon usage des langues. Il est à voir dans des motivations qui peuvent être liées au contexte, à la visée du locuteur, au statut de l'interlocuteur, aux savoirs des protagonistes de l'échange. Dans cette contribution, nous partons du postulat que l'épée de la norme ne devrait pas planer tout le temps, sur toute interaction verbale, et que la transgression de son côté, devrait pouvoir se justifier quelques fois et devrait être considérée surtout comme l'expression même du fonctionnement des espaces multilingues ou plurilingues.

Pour ce faire, nous nous appuyerons sur les approches écologique et énonciative des langues pour analyser le fonctionnement de la norme et de la transgression langagière, en situation de communication.

Notre travail se présente en trois grandes parties. Les deux premières parties portent respectivement sur l'approche écologique et l'approche énonciative de la norme/transgression de la langue en situation. Quant à la troisième, elle s'attellera à montrer que l'efficacité devrait être le moteur de la norme ou de la transgression dans la langue.

1. DE L'APPROCHE ECOLOGIQUE DE LA NORME ET DE LA TRANSGRESSION DANS LES LANGUES

L'approche écologique des langues naît avec les travaux de Haugen Einar qu'il effectue entre 1938 et 1970 sur les problématiques du bilinguisme, du contact des langues et de la planification langagière. Mais l'on considère son article « The ecology of language » paru en 1971 comme le texte fondateur de cette approche englobante. Il postule que la classification des langues, qu'elle soit typographique ou génétique/généalogique, doit tenir compte de l'environnement dans lequel ces langues évoluent et des rapports qu'elles entretiennent entre elles, lesquels rapports suscitent des situations de « danger » pour certaines d'entre elles. La prise en compte de la territorialité des langues, et partant de la société de celles-ci, implique de

facto la prise en compte de ses usagers. D'ailleurs, pour Haugen, les usagers sont à considérer comme « des apprenants, des utilisateurs et des transmetteurs de langues », (Lechevrel, 2010, p.159). A partir de ce moment, le statut des locuteurs ne doit pas être relégué à un plan inférieur dans l'analyse de l'usage qu'ils font des langues au quotidien, dans toutes les situations de conversation. Ainsi, pour Haugen, le projet conducteur de ce qu'il appelle finalement l'écologie des langues et du langage, est « l'idée d'une linguistique tournée vers les attitudes des locuteurs à l'égard de leur langue », (Haugen 1942, p. 43). C'est ce qui permet à Lechevrel (2010, p. 159) dont les travaux s'inscrivent dans le cadre très général du transfert des sciences de la vie vers les sciences du langage, d'affirmer que

L'approche écologique d'Einar Haugen visait principalement une problématique centrale en linguistique, à savoir l'articulation entre une approche « sociale » de la langue (c'est-à-dire une prise en compte des facteurs « externes » dans l'analyse linguistique) et une approche « interne » (centrée en particulier sur les aspects cognitifs du bilinguisme), y compris pour les classifications des langues du monde, qu'elles fussent typologiques ou génétiques.

Il s'agit alors d'une approche qui part du fait que les langues ne sont pas des structures rigides aux frontières transcendalement étanches, mais bien des systèmes de signes qui naissent, évoluent ou meurent dans des biotopes au sein desquels elles sont en interdépendances avec d'autres langues et d'autres observables de la société. Ce postulat permet à Nadège Lechevrel de noter qu'un lien est possible entre les sciences du vivant et les sciences humaines de façon générale, avec en toile de fond le retour du débat sur le déterminisme biologique et la prise de conscience de la crise écologique pour une analogie avec les langues en danger ou la perte de la diversité linguistique, voire même de la diversité culturelle.

Pour notre part, l'analyse de la norme et/ou de la transgression ne se situe pas systématiquement au niveau de la perte de la diversité linguistique et culturelle, mais au niveau de ce que nous appelons la « biodiversité linguistique ».

En effet, si la biodiversité renvoie, dans les sciences de l'environnement, à l'existence harmonieuse et équilibrée de différents êtres vivants dans un même espace de vie appelé biotope, où ils s'influencent et se complètent réciproquement, la biodiversité linguistique renverrait au fait que dans une même territorialité (aire) culturelle aux limites facultativement déterminées, cohabitent des langues dont les fonctionnements diffèrent, mais qui « collaborent » pour assurer une harmonie dans les constructions et les déterminations de sens, les productions de significations, les effets argumentatifs, etc. Dans un tel contexte, comment alors les règles, au sens normatif, de chaque langue pourraient-elles s'affirmer de façon péremptoire ? Autrement dit, le respect obligé et inflexible des grammaires des langues en présence constituerait un obstacle à la manifestation et à l'épanouissement de la biodiversité linguistique. Surtout que cette biodiversité est une source d'enrichissement des langues, prises individuellement. D'ailleurs, l'historiographie des langues en contact prouve à souhait qu'il s'opère une sorte « d'adaptation », au sens de modification par emprunt, syntaxique ou sémantique à l'intérieur de langues qui cohabitent.

Aussi, les langues, surtout celles dites officielles, sont parlées par des populations qui n'ont pas nécessairement les mêmes systèmes de valeur, les mêmes pratiques culturelles et civilisationnelles, etc. Or, l'utilisation d'une langue ne relève pas seulement de la connaissance et du respect de la grammaire de cette langue, mais bien plus des contraintes, aptitudes et acquis

culturels, cognitifs, psychologiques, intellectuels et communicationnels des locuteurs. La langue n'est-elle pas l'un des véhicules de la culture ou de la civilisation ? Ainsi, des énoncés comme « **Il a versé ma figure par terre** » apparaissent comme normales pour des locuteurs dont cette métaphore allégorique constitue l'une des expressions les plus achevées de la honte qu'ils ont subie de la part d'un tiers ; bien qu'elle fasse entorse aux normes de la langue française. Il s'agit de la traduction littérale d'expressions aussi bien en langues Kwa¹ (Baoulé, Agni, etc.) que Gur² (Koulango) traduisant la gêne, la honte dont l'on a été victime du fait d'un tiers. Le locuteur koulango dira par exemple « hõ so mē ãñmõ saakõn ». (Il a versé mon visage/ma figure à terre). Lorsqu'on sait qu'en tant que verbe transitif comme c'est le cas ici, « verser » n'admet qu'un complément (substantif concret) se référant à fluide et que le nom « figure » convoqué ici n'en est pas, l'on s'aperçoit d'une transgression au niveau de la propriété syntaxique du verbe. Mieux, l'emploi rhétorique du verbe « verser » n'autorise pas les valeurs de « salir » qui semble être son synonyme ici. Pourtant, cette expression est monnaie courante dans les conversations ivoiriennes, surtout de la part de locuteurs adultes ou vieux, lettrés ou non. L'on est en droit de soupçonner la proximité et le contact entre le français, langue officielle, et les langues maternelles, comme la raison de cet emploi transgressif, mais récurrent.

Quant à l'écologie de la langue elle est à ramener, selon Lechrevel (2010, p.111) à « l'étude du mouvement des populations qui la parlent ». Pour nous, le mouvement doit être perçu d'une part dans l'appropriation des langues étrangères par les locuteurs (mouvement d'une langue/culture vers une autre langue/culture), et d'autre part dans le travail d'enrichissement des langues adoptées par les emprunts de sens ou de construction observés quelques fois au détriment du dispositif syntagmatique de ces langues adoptées. Nous pouvons donc conclure, avec Lechrevel (Op cit., p.138), que « les langues sont autant de mémoires contenant les capacités des êtres humains à l'inventivité, l'adaptation et la survie ».

En somme, notre propos sur l'approche écologique de la norme ou de la transgression vise à montrer que la transgression de la grammaire d'une langue est quelques fois motivée par l'environnement linguistique et culturel dans lequel le locuteur transgresseur évolue, et de sa perception du contact entre sa langue d'origine et la langue d'emprunt qu'il convoque, fut-elle officielle. C'est bien parce que les locuteurs semblent penser que la transposition de structures syntaxiques et même de propriétés sémantiques d'une langue dans une autre est possible et ne poserait aucun problème, qu'ils se l'autorisent régulièrement dans les conversations. Il s'agit, dans notre cas, de la transposition de constructions verbales applicables à des langues ivoiriennes dans la langue française, certainement parce que les usagers les trouvent plus expressives que leurs correspondants français, lorsqu'ils les connaissent.

En outre, les travaux sur les parlers urbains de façon générale montrent que la rencontre des langues donne naissance, quelques fois, à des parlers « mixtes » qui fonctionnent avec leurs propres grammaires, pas toujours théorisées. En Côte d'Ivoire, il est d'usage d'entendre, de la part des locuteurs enfants, scolarisés ou non, et même chez certains adultes, l'expression « **Fallait de me dire** ». Cet énoncé est produit à la place de « il fallait me dire » ou « tu aurais pu me dire ». Il n'obéit ni à la syntaxe du français, ni à celle des langues ivoiriennes, mais subsiste depuis de nombreuses générations. On le retrouve même dans l'une des chansons de

¹ Les langues Kwa s'originent du Ghana actuel et sont parlées par les populations vivant au Sud, à l'Est et au Centre de la Côte d'Ivoire. Ces dernières forment le groupe ethnique Akan.

² Les langues Gur proviennent de l'actuel Burkina Faso et sont parlées par les populations du groupe ethnique éponyme, installées au Nord et au Nord-Est de la Côte d'Ivoire.

l'album « Premier Gaou ³ » du groupe musical Magic System⁴. Dans cette chanson intitulée « Solidarité », le lead vocal raconte l'histoire d'un couple d'amis qui s'étaient jurés la solidarité dans toutes les situations. Dans cette histoire, les personnages Sery et Digbeu sont présentés comme des paysans analphabètes. Ce manque d'instruction relative à la langue française pourrait aisément justifier leur emploi transgressif de cette langue, ainsi qu'on peut le percevoir dans leurs énoncés suivants : « Ma frère Digbeu, y a une diarrhée qui m'a prend / A cause de Dieu, je vais aller ma libérer / Si ton palabre c'est mon palabre, c'est que ton diarrhée c'est mon diarrhée / Sery vas ta libérer ». On pourrait à juste titre placer l'énoncé « Fallait de ma dire que c'est lion » produit par Digbeu dans le même registre que ceux-ci. Mais en même temps, il importe de s'interroger sur les motivations de l'énonciateur, en l'occurrence les chanteurs. A ce niveau, nous pouvons déduire qu'ils visent l'effet comique. Les travaux consacrés à ce genre musical comme ceux de Konaté Yacouba (2002), Marie-Clémence Adom (2015) montrent que l'humour et l'(a) (auto)dérision font partie des caractéristiques des textes zouglou. La transgression pourrait donc être volontaire et poursuivre des objectifs de communication que l'approche énonciative peut permettre de mettre en lumière.

2. DE L'APPROCHE ENONCIATIVE DE LA NORME ET DE LA TRANSGRESSION DANS LES LANGUES

Depuis les travaux révolutionnaires d'Emile Benveniste sur l'importance de la prise en compte des acteurs et des facteurs contextuels de l'échange dans l'analyse du produit de l'énonciation, la situation de communication est désormais un invariant incontournable dans l'approche des phénomènes langagiers. Ainsi, l'approche énonciative pose que l'idée produite à travers la langue doit toujours être prise dans le contexte de son énonciation. Cela sous-entend que ce contexte influence grandement les productions verbales. Kleiber Georges (2009, p.18) fait remarquer à cet effet, que pour les tenants de la thèse de l'inconditionnalité du contexte,

Les analyses linguistiques ne valent rien en dehors du contexte, puisqu'il n'y a jamais de parole effective sans contexte (d'énonciation). L'une des idées-forces des approches interactionnelles, qui représentent le plus fortement cette tendance, « est que l'objet de l'investigation, ce ne sont pas des phrases abstraites, mais des énoncés actualisés dans des situations communicatives particulières » (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 75).

Comme on le voit, l'importance du contexte se justifie par le fait que l'objet de l'analyse est un produit effectif d'une énonciation ; c'est le langage en situation.

Aussi, le contexte est à voir au moins à deux niveaux : le contexte perçu comme environnement et le contexte perçu comme ensemble des facteurs ayant concouru à la production de l'énoncé.

De la première acception du contexte, il faut entendre l'ensemble des données qui sont censées circonscrire le processus d'assignation de sens à l'énoncé. Il s'agit des facteurs que Benveniste résume en « Ici et Maintenant », c'est-à-dire les éléments relatifs aux localisations spatiale et temporelle.

³ Cet album est sorti en 2000 et constitue le point de départ de la célébrité de ce groupe.

⁴ C'est l'un des meilleurs groupes musicaux produisant du Zouglou, une musique populaire ivoirienne, considérée aujourd'hui comme l'identité musicale de la Côte d'Ivoire.

Quant à la deuxième définition, elle est plus englobante et renvoie à tous les facteurs mobilisés pour l'actualisation de l'énonciation d'une part et pour l'interprétation de l'énoncé d'autre part. De ce fait, le contexte prend en compte le locuteur ou l'énonciateur (qui parle ?), l'interlocuteur (à qui ?), le cadre temporel (quand ?), le cadre spatial (où ?), le canal et la modalité (comment ?), les facteurs référentiels (dans quelles conditions ?), l'intention du locuteur/énonciateur (dans quel but ou avec quelle intention ?), etc.

Nous pensons que la transgression observée dans la langue en situation doit être nécessairement contextualisée. Et comme sus-indiqué, le contexte peut également renvoyer à l'ensemble des langues en présence dans un espace culturel.

Par exemple, lorsqu'un client demande le prix d'une marchandise à une vendeuse dans un marché ivoirien en disant « **C'est combien combien ?**⁵ », il construit ainsi sa phrase, en transgression de la grammaire française, parce que le cadre communicatif s'y prête.

De fait, la reduplication de l'adverbe dans cet énoncé est fautive et ne saurait se revêtir d'une valeur d'insistance, comme la répétition l'exprime souvent. La forme correcte est « C'est combien ? » ou « A combien vous vendez vos marchandises ? » ou encore « Combien coûte chacune de vos marchandises ? ».

Aussi, une lecture de l'environnement linguistique ivoirien laisse percevoir que cet énoncé est la traduction littérale de son correspondant en langue Malinké : « jori jori lo » (Combien combien c'est ?). Pour comprendre l'allusion à cette langue, il faut souligner que le malinké, l'une des langues du groupe ethniques Mandé⁶, est la langue véhiculaire et commerciale de la Côte d'Ivoire. Cet état de fait se justifie par la forte présence de la communauté mandé dans le secteur tertiaire et informel (commerce, transport, artisanat, etc.), depuis les débuts de la nation ivoirienne. On comprend aisément l'influence de cette langue dans le milieu commercial et la transposition de sa syntaxe dans la pratique du français, même par des locuteurs lettrés. L'usage a fini par faire la règle.

En outre, la transgression peut être volontaire et motivée, dans ce cas, par l'intention de communication du locuteur. Cela a été observé dans les propos d'un prêtre du Diocèse de Yopougon⁷, qui présentait un produit de santé aux fidèles ayant participé à la messe⁸ qu'il a présidée.

En effet, dans la rubrique « Annonces paroissiales », Le prêtre célébrant a dit : « Si c'est pour soigner l'hémorroïde, **y a nen !** Si c'est pour colopathie, **y a nen !** Si c'est pour la fatigue, **ya son nen !** Même si c'est pour soigner **son quelqu'un laisse quelqu'un prend**, y a nen ! »

Dans cet énoncé, nous notons une transgression à deux niveaux : la proposition correcte « il y en a » a été régulièrement remplacée par « y a nen » d'une part et la création d'une nouvelle structure syntaxique « y a son nen », d'autre part. Le vocable « nen » qui intervient ici, fonctionne comme un substantif masculin singulier, comme l'indique l'adjectif possessif « son » qui le détermine. Ce néologisme subjectif semble être obtenu par la postposition du pronom « en » par rapport au verbe « a » dans la forme correcte « il y en a » ; avec un maintien fautif de la liaison. Il pourrait également être obtenu par déformation phonético-phonologique

⁵ Cet énoncé est celui utilisé par la grande majorité des Ivoiriens qui fréquentent les espaces commerciaux du pays.

⁶ Les Mandés sont originaires de l'ancien royaume Manding (le Mali et la Guinée actuels) et vivent dans les régions du Nord et du Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

⁷ Yopougon est la plus grande commune de Côte d'Ivoire. Elle est située dans le District d'Abidjan.

⁸ Cette messe s'est tenue le dimanche 10 avril 2022.

de la forme elliptique « y en a ». Dans tous les cas, l'on est en droit de poser que « nen » est l'équivalent du pronom « en » dans la forme correcte. A partir de ce moment, il équivaut à « le sien » dans cette phrase et remplace « son médicament ». La phrase « y a nen » signifierait donc « il y a son médicament ».

Lorsque l'on considère en premier lieu le parcours académique auquel sont soumis les prêtres dans le cadre de leur formation⁹, et en second lieu, la scénographie d'échange commercial instauré par le locuteur, l'on est en droit de penser que cette transgression est volontaire. Et comme indiqué supra, elle vise à susciter le comique qui aura pour effet perlocutoire de diminuer la distance énonciative putative entre les protagonistes de cette conversation et de susciter l'achat de la part des récepteurs. Cela est également attesté dans la suite de l'énoncé.

En effet, la dernière proposition de cet énoncé, le locuteur procède à un emploi périphrastique qui vise certainement le rire : « Même si c'est pour soigner **son quelqu'un laisse quelqu'un prend**, y a nen ». Cette proposition substantivée qui représente ici une maladie dont le remède existe et est disponible chez l'énonciateur, est une reprise d'une formule qui est apparue dans une chanson zouglou¹⁰ devenue populaire en Côte d'Ivoire. Cette chanson du groupe Bénédiction est parue en 2018 et dénonce les ruptures amoureuses abusives que les femmes subissent de la part des hommes. Le refrain de leur chanson « *Quand quelqu'un laisse, quelqu'un prend* » tend à informer les hommes, peints ici comme les bourreaux, que les femmes abandonnées trouveront toujours d'autres hommes avec qui elles construiront leurs vies. Ainsi, l'on s'aperçoit que l'objet non exprimé dans cette phrase est bien la femme. Mais dans l'énoncé du prêtre, il ne saurait s'agir de la femme : elle n'est pas une maladie qu'il entend soigner. Il s'agit plutôt du sexe masculin qui souffrirait d'une insuffisance d'érection ou d'une éjaculation précoce, désigné ici par métaphore filée dans laquelle la femme représentée par l'expression « *quelqu'un laisse quelqu'un prend* » fait allusion à l'acte sexuel. Dans le contexte de cette énonciation, il s'agirait d'une pathologie liée à l'acte sexuel, mais relative à l'homme. Et comme souhaité, le public a éclaté de rire en entendant cette allusion.

Certes, il ne s'agit pas ici d'une transgression, la périphrase et la métaphore filée étant des figures de rhétorique régulièrement admises et convoquées, mais cette construction justifie la volonté, pour l'énonciateur, de susciter le rire dans l'auditoire, pour faire adhérer ce dernier à la thèse (ici le produit qu'il veut vendre) qu'il lui soumet. Et c'est dans cette même perspective qu'il se permet certaines digressions dans son énoncé.

A contexte commercial, langage commercial, même avec transgression, semble avoir adopté les usages de la langue. Ce qui est en jeu, c'est plus l'atteinte de l'objectif d'achat que le respect de normes grammaticales.

C'est justement parce que les locuteurs posent au départ la langue comme un outil de communication au service des interactions sociales. La langue prise comme système autotélique ou comme discours, devient le lien de médiation entre les individus d'une société. A partir de ce moment, les interactions sociales ou le faire société prime sur la langue.

⁹ Les prêtres de l'Église catholique en Côte d'Ivoire suivent un parcours de huit années d'études après le baccalauréat : une année de Propédeutique, quatre années de Philosophie et trois années de théologie.

¹⁰ Le zouglou est une musique populaire urbaine de la Côte d'Ivoire dont les textes dénoncent les travers de la société. C'est une musique de revendication sociopolitique qui est née dans le campus universitaire de Yopougon, dans les années 1990, dans un contexte de crise sociopolitique et économique de la Côte d'Ivoire.

D'ailleurs, Roman Jakobson considère le code (la langue) comme un facteur parmi les six qu'il théorise et semble même le situer après l'Émetteur, le Récepteur et le Message. Kerbrat-Orecchioni (1990, 1999/2009) s'inscrit dans cette dynamique quand elle retravaille le schéma jakobsonien en insistant sur les compétences, déterminations et contraintes qui se situent aux de l'encodage et du décodage, c'est-à-dire du locuteur et de l'interlocuteur, et sur l'univers de référence de l'acte énonciatif ou de communication. Le discours est toujours construit à l'intention de quelqu'un qui devient co-énonciateur, au sens de Cullioli (1975-1976), dans la mesure où le locuteur tient largement compte de ses capacités à décoder, c'est-à-dire à comprendre et à interpréter l'énoncé qui lui est proposé. Le *hic et nunc* des sophistes repris par Benveniste (1974) intervient alors pour assurer l'efficacité du dire. Agis Domingo Fernandez (2014) note que « Le discours, ou le *logos*, trouve son fondement dans un substrat qui embrasse tout le champ des possibilités d'articulation ». Ces différentes possibilités d'articulation sont actualisées pour servir la cause de la pensée exprimée et non de la langue manifestée. L'efficacité peut alors être perçue comme la norme de la langue ou du discours.

3. L'EFFICACITE COMME NORME OU MOTEUR DE LA NORME

Dès les débuts de la linguistique structurale, la problématique de la communication s'est retrouvée au cœur des travaux. Les débats portaient sur l'utilité de la langue versus sa composition. Ainsi, pour les tenants de la première thèse à l'image de Jakobson (1963), l'étude de la langue ne devrait pas perdre de vue son utilité, à savoir la communication. De fait, la faculté qu'est le langage s'actualise à travers la langue ou la parole en vue d'exprimer des idées ou des sentiments. C'est pourquoi, les différents schémas ou processus de la communication montrent que les mots sont convoqués, les phrases sont produites, les énoncés sont construits, pour servir l'enjeu de communication du locuteur, source de l'énonciation. Il ne s'ensuit pas que le respect de la norme des langues doive être relégué au second plan. A cet effet, Foucault (1971, p.37) prévient : « Il se peut toujours qu'on dise le vrai dans l'espace d'une extériorité sauvage ; mais on n'est dans le vrai qu'en obéissant aux règles d'une *police* discursive qu'on doit réactiver en chacun de ses discours ». Dit autrement, il ressort que l'anarchie langagière ou discursive apparaît improductive pour la pensée. Le *logos* est certes verbe, parole, mais également raison. L'intelligibilité de la parole que le philosophe Heidegger (1927) appelle la compréhensibilité, passe ainsi nécessairement par son organisation normée, qui assure d'ailleurs une stabilité aux langues. D'ailleurs, la nécessité de la grammaire, entendue comme l'ensemble des règles du bon usage, des langues n'est plus à démontrer. Le sens n'est effectivement perceptible que dans le respect de cette grammaire, fut-il partiel.

Cependant, la prégnance du contexte dans la construction du sens et même son interprétation nous autorise à avancer l'hypothèse que la transgression justifiée des normes dans l'usage d'une langue, n'est pas à condamner systématiquement. Elle est plutôt à questionner pour comprendre le sens implicite et les motivations rhétorico-pragmatiques du locuteur.

En effet, Plantin (1996, p.18) pose que « toute parole est nécessairement argumentative ». Par parole, nous entendons l'énoncé, fruit d'un processus énonciatif, mais également et surtout l'activité énonciative elle-même. Cette dernière est déclenchée aux fins de convaincre, de persuader, d'expliquer, de justifier, à en croire ce théoricien, mais également aux fins d'informer, de raconter, en un mot d'entrer en interaction verbale avec un auditoire. Les stratégies discursives ou rhétoriques adoptées par un énonciateur pour convaincre ou persuader son auditoire d'une certaine cause ou d'un point de vue donné, peuvent ainsi se déployer en divers modes opératoires qui n'excluent pas la transgression volontaire. Il ne s'agit donc pas du non-respect des règles du langage par méconnaissance ou par manque d'instruction à leur propos,

mais plus de la distorsion de quelques règles sur injonction du contexte et même des dispositions du co-énonciateur.

Dans cette perspective, il arrive souvent qu'un locuteur fasse entorse aux règles élémentaires de la syntaxe d'une langue pour se faire comprendre par un interlocuteur qui n'a pas la même compétence et la même performance linguistique que lui. C'est par exemple le cas d'un adulte qui parle à un enfant en bas-âge qui fait ses premiers pas dans la parole ou la langue. Ce peut encore être le cas d'un locuteur qui s'adresse à un interlocuteur dans une langue que ce dernier ne comprend pas ou dont il a de vagues connaissances. Dans ces deux cas de figure, le locuteur se sent obligé, par souci de communication, de tordre le cou à certaines règles et de produire des énoncés que l'auditoire peut aisément interpréter.

De même, lorsque l'on se retrouve dans un espace communicatif où le non-respect des règles est la norme, l'on est amené, par souci d'intégration, à recopier les pratiques langagières en cours dans cet espace. A cet effet, nous pouvons citer l'exemple de l'espace urbain ivoirien.

De fait, c'est un espace largement conquis par un parler né dans les années 1970 dans la rue et qui apparaît comme un patchwork linguistique, c'est-à-dire un mélange du français classique, des langues locales et des langues étrangères présentes en Côte d'Ivoire. Ce parler a été dénommé le « nouchi »¹¹ par ses usagers. Il se caractérise par un néologisme permanent, des emprunts et une structure syntaxique instable, qui autorise des transgressions dans la langue de base : le français standard. C'est justement parce que ce parler a été créé par des marginaux de la société, les pratiquants de la petite délinquance. Son origine rime ainsi avec la transgression des normes sociales. Aussi, eu égard au fait que le nouchi est le langage de cet espace et surtout que la sécurité des biens et des personnes n'y est pas toujours de mise, les locuteurs qui s'y retrouvent, indifféremment de leurs niveaux d'instruction ou de maîtrise de la langue française, se voient obligés de l'adopter et de transgresser par ricochet, la langue officielle de la Côte d'Ivoire. Le cas échéant, ils pourraient être étiquetés comme des « choccos¹² » et se rendre ainsi vulnérables dans cet espace où la loi du plus fort est la meilleure.

La thèse de l'approche écologique de la langue prend alors toute sa pertinence, à savoir que c'est l'environnement qui commande l'usage d'une langue. D'ailleurs, son initiateur la définit comme :

L'étude des interactions entre une langue et son environnement. La définition de l'environnement pourrait faire penser tout d'abord au monde référentiel auquel la langue fournit un index. Cependant, ceci ne constitue pas l'environnement de la langue, mais celui de son lexique et de sa grammaire. Le véritable environnement d'une langue est la société qui l'utilise comme un de ses codes. Une langue [voir note]¹⁷ existe seulement dans les esprits (les cerveaux) de ses utilisateurs et elle fonctionne seulement en reliant ces utilisateurs les uns aux autres, et à la nature, c'est-à-dire leur environnement social et naturel. Son écologie est donc pour moitié psychologique, à savoir son interaction avec d'autres langues dans les cerveaux de locuteurs bilingues et multilingues ; et sociologique, à savoir son interaction avec la société dans laquelle elle

¹¹ C'est un parler qui évolue aux côtés du français (langue officielle du pays, des langues locales (plus d'une soixantaine) et des langues étrangères). Il investit aujourd'hui tous les milieux et tous les secteurs socio-économiques et administratifs de la Côte d'Ivoire.

¹² C'est un mot nouchi qui signifie « personnes de milieux nantis, aux habitudes raffinées ». Dans la rue abidjanaise, ces personnes sont perçues comme des proies faciles pour les vagabonds.

fonctionne comme un moyen de communication. L'écologie de la langue est ainsi déterminée par les personnes qui l'apprennent, l'utilisent et la transmettent à d'autres. (Haugen 1971, p. 19)

Somme toute, le respect ou la transgression des règles d'une langue doit obéir aux injonctions de l'efficacité, c'est-à-dire se mettre au service des objectifs de communication de l'énonciateur.

On pourrait aussi illustrer la question du contexte qui impose le choix de la transgression lexicale ou syntaxique avec les hommes politiques qui recourent à ces principes lorsqu'ils s'adressent aux jeunes. Cet état de fait a été l'objet d'une analyse dans un précédent article¹³ où nous montrons que l'usage du nouchi par Alassane Ouattara¹⁴ et Henri Konan Bédié¹⁵, deux personnalités dont les discours sont généralement caractérisés par une certaine correctitude langagière, à des cérémonies officielles obéissaient à des objectifs rhétoriques dont l'adaptation à l'auditoire.

CONCLUSION

La langue s'appréhende comme un code, un ensemble de signes régis par des règles regroupées dans ce que les linguistes appellent la grammaire. Dans son actualisation, elle établit un contact ou une médiation entre les individus. La communication devient alors sa finalité. A partir de ce moment, la quête permanente des locuteurs doit être la construction d'énoncés aisément décodables et/ou interprétables par leurs récepteurs. Cela pourrait passer d'une part par le respect des normes de la langue, et d'autre part par la transgression de ces normes. En toile de fond, l'efficacité du dire doit être la norme.

C'est sans doute dans cette perspective que la Rhétorique antique met un point d'honneur à conseiller l'adaptation à l'auditoire, dans les interactions verbales, surtout à fort enjeu argumentatif. Cette adaptation apparaît comme l'une des variantes de l'efficacité discursive et procède de divers modes opératoires dont la transgression volontaire des normes langagières.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADOM Marie-Clémence, 2015, « Jeux de mots, jeux de rôles, tours de paroles : de la promotion d'un nouvel ordre dans le zouglou, poésie urbaine de Côte d'Ivoire », *Presses de Science Po*, n°73, « Autre part », pp. 139-155.

BENVENISTE Emile, 1974, *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard.

BLANCHE-BENVENISTE Claire, 2006. « Le français parlé au 21^{ème} siècle : réflexions sur les méthodes de description : système et variations », Abecassis Michaël, Ayosso Laure et

¹³ « Le nouchi dans le discours politique ivoirien : pratiques discursives et valeurs argumentatives », 2020, *Plurilinguisme*, OEP, Paris.

¹⁴ L'actuel Président de la République de Côte d'Ivoire.

¹⁵ Ancien Président de la République de Côte d'Ivoire et Président du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA), l'ancien parti unique.

Vialleton Elodie, ed., 2006, *Le français parlé au 21^{ème} siècle : Normes et variations géographiques et sociales*, Paris, L'Harmattan.

BOUTIN Akissi Béatrice et KOUADIO N'guessan Jérémie, 2015, « Le nouchi c'est notre créole en quelque sorte, qui est parlé par presque toute la Côte d'Ivoire », in Peter Blumenthal (coord.), *Dynamique des français africains : entre le culturel et le linguistique*, Berne, Peter Lang.

FOUCAULT Michel, 1971, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.

HAUGEN Einar, 1942, « Problems of Linguistic Research among Scandinavian Immigrants in America », *American Council of Learned Societies Bulletin*, n°34, pp. 35-57.

HAUGEN Einar, 1971, « The ecology of language », *The Linguistic reporter*, pp. 19-26

HEIDEGGER Martin, *L'Être et le Temps*, 1927/1990, Paris, Gallimard.

JAKOBSON Roman, 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris, Les Éditions de Minuit.

JULLIEN François, 1996, *Traité de l'efficacité*, Paris, LDP, « Biblio essais ».

KERBRAT-ORECCHIONI Cathérine, 1990, *Les interactions verbales*, tome 1, Paris, Armand Colin.

KERBRAT-ORECCHIONI Cathérine, 1996, *Texte et contexte*, *Scolia*, n°6, pp. 39-60.

KERBRAT-ORECCHIONI Cathérine, 1999/2009, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.

KLEIBER Georges, 1997, « Quand le contexte va, tout va et... inversement », Guimier C. (éd.), *Co-texte et calcul du sens*, Caen, Presses Universitaires de Caen, pp. 11-29.

KLEIBER Georges, 2009, « D'un contexte à l'autre : aspects et dimensions du contexte », *L'Information Grammaticale*, n° 123, pp. 17-32.

LECHEVREL Nadège, 2010, *Les approches écologiques en linguistique. Enquête critique*, Paris, Academia.

LECHEVREL Nadège, 2010, « L'écologie du langage d'Einar Haugen », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 32, fascicule 2, Sciences du langage et psychologie à la charnière des 19^e et 20^e siècles. pp. 151-166.

LONGHI Julien, 2012, « Compte-rendu de : « Les Approches écologiques en linguistique » (N. Lechevrel, 2010) : pour une linguistique « verte » ? », *Corela*, n° 10.

MUFWENE Salikoko Sango, 2008, *Language Evolution. Contact, Competition and Change*, London, Continuum.

PARREY Herman *et al.* (éds), 1980, *Le langage en contexte*, Amsterdam, John Benjamins.

PLANTIN Christian, 1996, *L'Argumentation*, Paris, Le Seuil.

SLAMA-CAZAZU Tatiana, 1961, *Langage et contexte*, La Haye, Mouton.